

"L'assurance d'aller plus loin"

Choisissez une complémentaire santé compétitive pour protéger la Santé de vos salariés et de leur famille

Au plus tard au 1^{er} janvier 2016

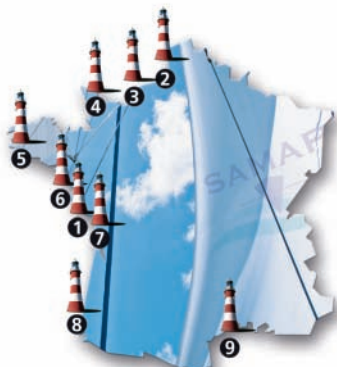
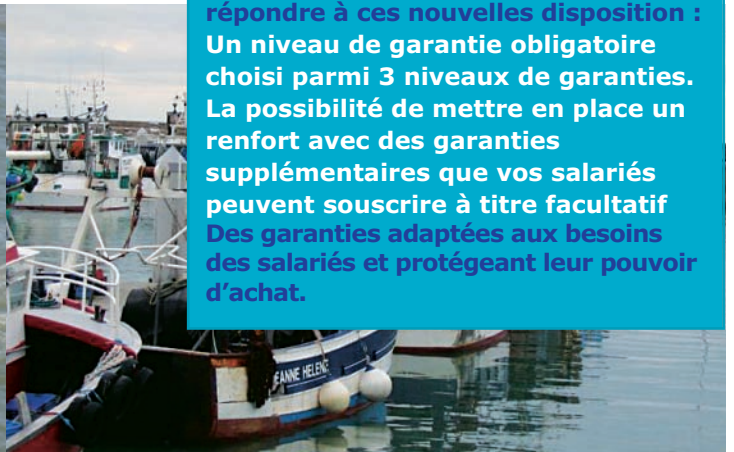
Le législateur rend obligatoire la mise en place d'une complémentaire Santé pour l'ensemble de vos salariés avec 2 fondamentaux :

- Un minimum de garantie
- Un minimum de financement patronal

La SAMAP met à votre disposition une solution de complémentaire Santé innovante et modulaire afin de répondre à ces nouvelles disposition :

- Un niveau de garantie obligatoire choisi parmi 3 niveaux de garanties.
- La possibilité de mettre en place un renfort avec des garanties supplémentaires que vos salariés peuvent souscrire à titre facultatif

Des garanties adaptées aux besoins des salariés et protégeant leur pouvoir d'achat.



COMMENT ADHÉRER EN TOUTE SIMPLICITÉ ?

Prenez contact avec votre interlocuteur SAMAP qui vous accompagnera dans les formalités administratives de votre souscription.

- | | |
|---|---|
| ① Saint-Nazaire Siège Social ☎ 02 40 11 65 19 | ⑥ Le Croisic ☎ 02 40 23 10 25 |
| ② Boulogne sur Mer ☎ 03 21 31 66 62 | ⑦ La Rochelle ☎ 05 46 42 64 07 |
| ③ Dieppe ☎ 02 32 14 48 10 | ⑧ Pays Basque ☎ 02 40 11 65 19 |
| ④ Port en Bessin ☎ 06 21 32 05 44 | ⑨ Sète : La Méditerranée ☎ 04 67 74 29 41 |
| ⑤ Lorient ☎ 02 97 37 12 56 | |

www.samap-amaf.com

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
régie par le code des Assurances

